

LE GALLICHAN

ÉDITION JUILLET 2025



Demande d'Intérêt - Réflexion citoyenne développement social

Les directions générales et divers organismes du territoire ont été interpellés afin de connaître leur intérêt à participer à l'organisation d'activités de réflexion citoyenne sur le développement social dans chacun des quatre secteurs de notre territoire. La MRC d'Abitibi-Ouest souhaite tenir cette activité dans un endroit pouvant accueillir minimalement une quarantaine de participants.

Un montant forfaitaire de 1000 \$ sera offert pour la location de la salle et pour couvrir les dépenses relatives à l'événement. La MRC d'Abitibi-Ouest, en collaboration avec le CISSSAT et les membres du comité organisateur territorial, prendront en charge les aspects logistiques de l'activité.

Pour information et signaler votre intérêt, nous vous demandons de contacter madame **Julie Mainville** au **819-339-5671 poste 233** ou par courriel au jmainville@mrcao.qc.ca **avant le 23 juillet**.



Exposition à la salle du conseil

Trois dossiers ont été déposés lors du récent appel de projets de la MRC d'Abitibi-Ouest afin d'inviter les artistes en arts visuels de son territoire à soumettre un dossier d'exposition. Après analyse par le comité culturel de la MRC, il a été résolu de retenir le dossier d'exposition «Entre deux Reg'Art» présenté par mesdames Nancy Sénéchal et Geneviève Morel et de verser un cachet d'exposition de 575\$.

Le vernissage se tiendra le 18 septembre prochain et l'exposition se déroulera dans la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 19 septembre au 11 décembre 2025.

Programme RénoRégion

Société d'habitation du Québec – La Société d'habitation du Québec (SHQ) met à la disposition de la MRC d'Abitibi-Ouest une somme de 100 300 \$ dans le cadre de la programmation 2025-2026 du programme RénoRégion.

Appui pour la création d'une école alternative

Un appui a été donné à un projet pour créer une école alternative axée sur la nature. Plus de 130 parents se sont montrés intéressés par le projet qui répond à l'action « appuyer les initiatives ou projets du milieu visant à faciliter la réussite scolaire pour les enfants en situation de vulnérabilité » du Plan de développement durable 2019-2029.

**Le prochain conseil d'administration aura lieu le 17 septembre.
Bon été à tous!**

Listes des fournisseurs ayant un total de facture de plus de 25 000\$ pour 2024

9435-3976 QC inc.	39 123.61\$
Atkinsréalis Canada inc.	37 665.82\$
Béton MS	49 052.93\$
Construction N Légaré	81 201.09\$
Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)	31 734.86\$
Hydro-Québec	41 193.50\$
Jean-François Cossette	48 645.92\$
Jean-Guy Roy Entrepreneur inc.	104 137.00\$
Les Entreprises J.L.R.	39 348.00\$
Ministres des Finances Sûreté du Québec	34 306.00\$
Ministres des Finances Déductions à la source	37 802.31\$
MRC d'Abitibi-Ouest	82 233.50\$
Omni-Tech Sports	29 583.82\$
RM Entreprises	36 718.42\$
Signalisation Kalitec inc.	29 294.25\$
Ville de La Sarre	31 092.00\$
Ville de Macamic	34 846.56\$

*En vertu des articles 961.3 et 961.4 du Code municipal du Québec les municipalités
doivent publier et mettent à jour, sur leur site internet, une liste de tous les contrats d'une
valeur de 25 000\$ ou plus.*

Bonnes vacances!

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour la période du 17 au 23 juillet inclusivement pour permettre à notre personnel du bureau un petit répit.

Merci de votre compréhension!

La Gallithèque, votre bibliothèque

207, chemin de la rivière ouest (en bas)

Ouvert les mercredis de 18h30 à 19h30

Prix d'abonnement:

12 ans et moins : 2\$ 12 ans et plus : 5\$

Nous avons des livres pour tous les goûts.
Passez voir nos nouveautés.

Nous avons aussi plusieurs
jeux et casse-têtes.

Notre comité vous souhaite un bel été !
Ginette, Carine, Anik, Maude et Johanie

Nous voulons dire un gros merci à Pauline Pellerin
pour ses nombreuses années de bénévolat.

Science participative : aidez-nous à documenter la présence des amphibiens et des reptiles en Abitibi-Témiscamingue et en Jamésie !

Le Québec compte 36 espèces indigènes d'amphibiens et de reptiles (herpétofaune). Ces espèces comprennent un crapaud, des grenouilles, des rainettes, des salamandres, des couleuvres et des tortues. Fait intéressant, la limite de répartition de plusieurs de ces espèces se situe en Abitibi-Témiscamingue et en Jamésie. **Amphibia-Nature** documente actuellement la répartition de l'herpétofaune dans cette région (biogéographie), notamment la présence des couleuvres et des tortues d'eau douce.

Vous avez aperçu un amphibien ou un reptile ?

Vous pouvez signaler vos observations à **Amphibia-Nature** qui confirmera l'identification de l'espèce et pourra répondre à vos questions. Tout signalement, récent ou passé, est pertinent s'il est accompagné d'une photo, d'une date et d'un lieu d'observation. Ces données permettront d'accroître nos connaissances sur la répartition des espèces et seront utiles à des fins de conservation des habitats et de sensibilisation du public.



Une couleuvre à collier du Nord.



Une tortue des bois en déplacement.

Pour communiquer avec nous :

Pour nous signaler la présence d'un amphibien ou d'un reptile (vivant, blessé ou mort) et nous faire parvenir une photo, vous pouvez nous contacter par courriel : info@amphibia-nature.org

Vous pouvez aussi nous joindre au 418-408-5884 ou au 438-491-1914.

Ce projet de science citoyenne est réalisé sur une base bénévole.

Amphibia-Nature est un groupe de recherche spécialisé œuvrant au Québec.

Pour en savoir plus sur les amphibiens et les reptiles :

<https://www.amphibia-nature.org/>



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE CISION – Provincial et hebdomadaire régionaux

À trottinette électrique, le port du casque est obligatoire!

Québec, le 25 juin 2025. – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) profite de la saison estivale qui s’amorce pour rappeler aux utilisateurs de tous les types d’appareils de transport personnel motorisés, tels que les trottinettes électriques, qu’il est obligatoire de porter un casque, conformément au cadre réglementaire en vigueur.

De plus, les usagers doivent être âgés d’au moins 14 ans. Ils sont également tenus de respecter les mêmes règles de circulation que les cyclistes et ne doivent pas transporter de passagers.

Enfin, ces appareils ne peuvent être utilisés que sur les routes dont la limite de vitesse ne dépasse pas 50 km/h et sur leurs voies cyclables (à moins d’une signalisation contraire). Ils doivent posséder un frein sur chaque roue et leur vitesse maximale doit être limitée à 25 km/h ou moins.

L’adoption de comportements responsables de la part de l’ensemble des usagers de la route contribue à favoriser la cohabitation harmonieuse et sécuritaire de tous.

Faits saillants

- Un appareil de transport personnel motorisé (ATPM) est un véhicule qui est destiné au transport de personnes et qui :
 - est muni exclusivement de moteurs électriques;
 - est muni d’au moins une roue;
 - n’a pas d’habitacle fermé par une matière rigide ou molle, transparente ou opaque.
- Les trottinettes électriques et les véhicules gyroscopiques sont des exemples d’appareils pouvant correspondre à un ATPM.
- En 2023, le MTMD a mis en place un projet pilote visant à encadrer l’utilisation des ATPM. Ce projet vise notamment à expérimenter leur usage sous certaines conditions et sur des chemins publics, y compris leurs voies cyclables, afin d’évaluer leur intégration à la circulation routière.
- Selon les données du Service de police de la Ville de Montréal, 1 045 constats d’infraction liés au non-respect des règles ont été remis à des utilisateurs d’ATPM entre les mois de juillet 2023 et février 2025. Les trois infractions les plus souvent sanctionnées sont :
 - la circulation sans le port du casque, à 61 % (638 constats émis);
 - le non-respect de l’arrêt obligatoire à un feu rouge, à 13 % (136 constats émis);
 - la circulation sur un trottoir, à 5 % (53 constats émis).
- Une campagne de sensibilisation portant sur le port du casque obligatoire pour les utilisateurs de trottinettes électriques sera prochainement déployée, principalement dans les régions de Gatineau, de Montréal et de Québec.
- Cette campagne s’inscrit dans le [Plan d’action en sécurité routière 2023-2028](#) (PASR), au même titre que l’encadrement mis en place concernant l’utilisation des ATPM.

Liens connexes

[Règles pour circuler avec une trottinette électrique ou d’autres types d’appareils de transport personnel motorisés](#)

[Feuilles d’information sur les ATPM](#)



Fais-pas ton pirate!



Deviens membre du Club Nautique Lac Abitibi!

Que tu sois capitaine d'un luxueux bateau à moteur (ou d'un vieux ponton), résident à l'année ou villégiateur, si tu navigues sur le lac Abitibi... t'es au bon endroit !

Mais attention ! Ce plan d'eau est vaste, parsemé de hauts-fonds, de roches et de presque 900 îles qui se ressemblent toutes (avoue que t'as déjà tourné en rond). C'est là que le **Club Nautique Lac Abitibi** entre en jeu :

● **Plus de 250 bouées** pour ne pas finir échoué comme un marin distrait

🗺️ **Carte de navigation claire** comptant plus de 1 000 km de tracés navigables sécurisés (parce que Google Maps ne sait pas lire les vagues)

⚓ **Répertoire des hauts fonds, roches et autres obstacles** pour que ton moteur survive à l'été

👉 Le tout, pour **40 \$ par année**. Moins cher qu'un plein d'essence... et vachement plus utile pour éviter les roches ! Alors, deviens membre, et navigue l'esprit tranquille!

Cap sur notre site officiel : lacabitibi.wixsite.com/cnla



Des cartes de membres sont disponibles au bureau municipal au coût de 40\$ chacune.



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**AVEZ-VOUS VOS
RÉFLECTEURS ?**

Installez un réflecteur ou un autocollant réfléchissant sur les côtés de vos bacs.

Positionnez le à environ 30 à 50 cm du haut du bac, sur une surface propre et lisse.



- ✱ Les camions de collecte passent tôt le matin, souvent avant le lever du jour.
- ✱ Un bac peu visible peut être oublié ou entraîner un risque pour la sécurité.
- ✱ Un simple réflecteur permet un repérage rapide et sécuritaire.

Pourquoi est-ce important?



**Abitibi
OUEST**



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

LAVAGE DE BAC

**Une Image
vaut milles mots !**



Il est temps de prendre soin de votre bac.

Nous avons constaté que BEAUCOUP de gens négligent l'hygiène de leurs bacs autant le vert que le bleu.

NATHALIE SOUCY

Inspectrice à la gestion des
matières résiduelles



(819) 339-5471 # 257



nsoucy@mrcoo.qc.ca



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**Un sac réutilisable...
on ne le jette pas !**



**Reçus au CVMR
dans la collecte
du recyclage.**



Ils sont faits pour être réutilisés encore et encore.
Les jeter, c'est retourner en arrière.



NATHALIE SOUCY

Inspectrice à la gestion des
matières résiduelles



(819) 339-5471 # 257



nsoucy@mrcoo.qc.ca



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**Ce ne sont pas tous
les styromousses qui
sont recyclables !**

*Reçus au CVMR
dans la collecte du recyclage.*



**Seul le styromousse
alimentaire propre est
accepté dans le bac bleu.**



*Ce type de
styromousse va
dans le bac vert .*



NATHALIE SOUCY

Inspectrice à la gestion des
matières résiduelles



(819) 339-5471 # 257



nsoucy@mrcoo.qc.ca

Avis aux propriétaires de piscine résidentielle

Les piscines devront être conformes au règlement provincial qui a défini le 30 septembre 2025 comme date limite.

FORMULAIRES D'AUTOÉVALUATION DISPONIBLES:

- Piscine hors terre avec paroi de 1,2 m ou plus de hauteur
- Piscine démontable avec paroi de 1,4 m ou plus de hauteur
- Piscine creusée
- Piscine semi-creusée
- Piscine hors terre avec paroi de moins de 1,2 m de hauteur
- Piscine démontable avec paroi de moins de 1,4 m de hauteur

Rendez-vous sur le site Web de votre municipalité pour plus d'information.

2025

CALENDRIER DE COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES



JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
			1 X	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21 X	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19 X	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24 X	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
		1 X	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1 X	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13 X	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25 X	26	27
28	29	30	31			



MUNICIPALITÉS DESSERVIES

Duparquet • Rapide-Danseur • Gallichan • Roquemaure

- X Congé férié
- Collecte de recyclage
- Collecte de déchets



Desjardins